

# Commune de Paraza

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

### **Relative à la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Paraza**

Par arrêté réglementaire N°2025,19 du 11 Juillet 2025, M. le Maire de la commune de Paraza a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune, prescrite par délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2024 et arrêtée par délibération du 18 mars 2025.

Le rapport de présentation du dossier, explique les raisons de la révision allégée n°1 et évalue les incidences du projet sur l'environnement. L'ensemble des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, dont l'avis la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale, sont jointes au dossier et peuvent donc être consultées dans les mêmes conditions.

A cet effet, M. Philippe RAGUIN, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par Mme la présidente du tribunal administratif de Montpellier.

Un dossier papier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Paraza pendant 31 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

du 12 Aout 2025 9h00 au 11 septembre 2025 12H00 ;  
Mairie de Paraza : Du lundi au vendredi de 09h30 à 12h00.

Le dossier d'enquête publique est aussi consultable, pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site internet de la commune : <https://www.mairie-paraza.fr/>

Le Public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête, les adresser par écrit à la mairie à l'attention de M. le commissaire enquêteur, ou les adresser au commissaire enquêteur à via l'adresse mail : [mairie.de.paraza@orange.fr](mailto:mairie.de.paraza@orange.fr)

Toutes les observations seront tenues à la disposition du public à la mairie de Paraza et les « observations électroniques » seront consultables sur le site internet à l'adresse : <https://www.paraza.fr/>

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Paraza :  
le Mardi 12 Août de 9H00 à 12h00 ;  
le Mardi 26 Août de 9H00 à 12h00 ;  
le Jeudi 11 Septembre de 9H00 à 12h00 ;

Ses rapports et ses conclusions transmis au maire dans un délai d'un mois à expiration de l'enquête seront tenus à disposition du public à la mairie et sur le site internet : <https://www.mairie-paraza.fr/>

Toute information concernant le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Paraza pourra être demandée à Monsieur le Maire.